

5

Accord OTC de l'OMC : Obstacles techniques au commerce

COVID-19 et mesures OTC	70
Participation au Comité OTC	71
Contraintes de capacité dans le domaine des OTC	72
Infrastructure qualité	72

L'Accord OTC de l'OMC est entré en vigueur à la création de l'OMC le 1^{er} janvier 1995. Il vise à faire en sorte que les prescriptions relatives aux produits figurant dans les réglementations et les normes (concernant la sécurité, la qualité, la santé et l'environnement) ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité des produits avec ces prescriptions (certification, essais, inspection, accréditation) ne soient pas indûment discriminatoires et ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce.¹ L'Accord OTC souligne aussi l'importance de la transparence et contient des disciplines encourageant fortement l'utilisation des normes internationales comme base pour l'harmonisation des réglementations entre les Membres de l'OMC.

COVID-19 et mesures OTC

La pandémie de COVID-19 a entraîné l'introduction de toute une série de mesures temporaires et d'urgence, visant en particulier à faciliter l'accès aux produits médicaux essentiels à la lutte contre la COVID-19. Certaines de ces mesures sont restrictives pour le commerce, tandis que d'autres visent à faciliter les échanges. Dans le domaine des OTC, la plupart des réglementations liées à la pandémie de COVID-19 qui ont été notifiées visent à faciliter les échanges.

Le 6 octobre 2016, les mesures OTC (règlements techniques, procédures d'évaluation de la conformité) représentent une grande part (174,41%) des 420 mesures liées à

↓ **Mine de diamants de Jwaneng (Botswana).**



la COVID-19 notifiées à l'OMC depuis le début de la pandémie, en mars 2020. Cependant, il est peu probable que ces nombreuses mesures OTC aient eu des conséquences négatives sur les possibilités d'exportation des PDSL, pour deux raisons :

- (1) Les 10 premiers produits d'exportation des PDSL sont principalement des produits en cuivre, des huiles, des métaux, des gaz de pétrole, du charbon, des diamants et de l'électricité – des secteurs qui n'ont pas été les plus directement touchés par les mesures liées à la COVID-19.
- (2) Une grande majorité de ces mesures OTC notifiées visent à faciliter les échanges: leur objectif est de faciliter les flux d'échanges, par exemple en accélérant les procédures de certification, en utilisant la technologie numérique ou en accordant aux Membres des délais supplémentaires pour la mise en conformité.

Les 10 premiers marchés d'exportation des PDSL accueillent 81% de leurs exportations. Ces pays

ont publié 84 notifications relatives à la COVID-19 en 2020, et 59 d'entre elles ont été présentées par un seul partenaire commercial, le Brésil, qui est responsable de seulement 3% des exportations des PDSL. En outre, parmi ces 59 mesures OTC, la grande majorité (50,85%) concerne les dispositifs et équipements sanitaires et médicaux, un secteur très spécifique et peu pertinent pour les exportations des PDSL. Ainsi, une fois encore, il est peu probable que les mesures OTC notifiées aient eu un impact important sur les possibilités d'exportation des PDSL.

Participation au Comité OTC

À l'exception du Rwanda et de l'Ouganda, les PDSL ne participent pas activement au Comité OTC. Ils sont très peu nombreux à s'engager en présentant des notifications ou en participant aux discussions sur les normes et réglementations. Globalement, peu de notifications ont été présentées par les PDSL, et le nombre de PCS soulevées au Comité par les PDSL concernant les réglementations d'autres Membres ou soulevées à l'encontre des réglementations des PDSL

“ Les 10 premiers produits d'exportation des PDSL sont principalement des produits en cuivre, des huiles, des métaux, des gaz de pétrole, du charbon, des diamants et de l'électricité – des secteurs qui n'ont pas été les plus directement touchés par les mesures liées à la COVID-19.

Notifications OTC

De 1995 à octobre 2021...

... plus de 42 500 notifications OTC ont été présentées au Comité OTC, MAIS :

- plus de la moitié des PDSL n'ont jamais présenté de notification
- seuls 6 PDSL ont notifié plus de 10 mesures

... plus de 700 PCS ont été soulevées et examinées au Comité OTC, MAIS :

- 10 PDSL ont soulevé ou soutenu une PCS
- 12 PDSL Membres ont vu leurs mesures OTC mises en cause au Comité OTC

est encore plus faible. La capacité limitée à prendre part aux travaux de l'OMC en général, et du Comité OTC en particulier, est peut être à l'origine de la participation limitée de certains PDSL.

Contraintes de capacité dans le domaine des OTC

Une autre source d'information concernant les obstacles réglementaires pour les PDSL est l'assistance technique. L'Accord OTC contient des dispositions spéciales (figurant principalement à l'article 11) sur le droit d'un Membre – les PMA en particulier – de demander, et l'obligation des autres Membres de fournir, une assistance technique dans le domaine des règlements techniques, de l'évaluation de la conformité et de l'élaboration des normes. En effet, dès 1997, il a été convenu que les Membres nécessitant une assistance technique devraient en informer le Comité OTC et définir leurs besoins. Un questionnaire a été élaboré en 2002, auquel 53 Membres ont répondu à ce jour. Le questionnaire

met en avant l'infrastructure en lien avec les organismes d'évaluation de la conformité et de normalisation comme l'un des principaux besoins d'assistance technique non satisfaits des Membres interrogés (document de l'OMC G/TBT/W/19). En 2005, le Comité OTC a constaté ce qui suit : « L'absence de ces infrastructures (ou l'inadéquation de celles qui existent) apparaît comme une contrainte majeure à laquelle se heurtent de nombreux pays en développement Membres dans le domaine des OTC » (document de l'OMC JOB(05)/20).

Infrastructure qualité

L'infrastructure qualité a été identifiée comme un défi clé empêchant les PMA et pays en développement Membres de diversifier leurs échanges vers de nouveaux marchés.² La Banque mondiale a mis en évidence l'existence d'un lien entre le développement de l'infrastructure qualité et la compétitivité commerciale : une faible compétitivité est généralement corrélée à une infrastructure

“ En Afrique en particulier, l'alignement des normes et un écosystème d'infrastructure qualité efficace assorti d'une coopération et d'une reconnaissance transfrontières faciliteront le commerce intrarégional.

qualité peu développée (Kellermann, 2019); inversement, une bonne infrastructure qualité contribue à la compétitivité.

La question commerciale qui se pose ici est le fait que les procédures d'évaluation de la conformité (comme les essais et la certification) et les systèmes nationaux d'infrastructure qualité qui les établissent ne sont pas toujours reconnus par les partenaires commerciaux. Ce manque de reconnaissance internationale de l'évaluation de la conformité peut entraîner des coûts additionnels (procédures d'essai redondantes, par exemple) et de possibles rejets à la frontière. Le respect des réglementations et normes des partenaires commerciaux concernant les produits est important; pourtant, il est plus important encore de

Infrastructure qualité

L'infrastructure qualité englobe les organisations publiques et privées et les politiques, le cadre juridique et réglementaire, et les pratiques nécessaires pour garantir la qualité, la sûreté et la rationalité écologique des marchandises et des services. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- nécessaire pour le bon fonctionnement des marchés nationaux;
- sa reconnaissance sur le plan international est importante pour permettre l'accès aux marchés internationaux;
- essentielle à la promotion et au soutien du développement économique et au bien être environnemental et social.

Pour davantage de renseignements, voir <https://www.inetqi.net>.

démontrer au marché d'exportation que les produits sont effectivement conformes à ses réglementations. Ainsi, ces éléments comptent parmi les principaux obstacles à l'expansion et à la diversification des exportateurs des PDSL et des PMA. Des enquêtes menées auprès d'exportateurs de produits agricoles et de produits manufacturés dans 37 pays, dont 10 PDSL, ont conclu que les procédures d'évaluation de la conformité sont considérées comme les mesures non tarifaires les plus contraignantes, et que la certification et les essais sont les 2 types de procédures d'évaluation de la conformité les plus souvent cités comme problématiques.³ L'examen des PCS par tous les Membres au Comité OTC confirme que l'évaluation de la conformité est un domaine dans lequel les tensions commerciales sont particulièrement importantes (document de l'OMC JOB/TBT/224).

Il existe un déficit de recherche concernant les difficultés spécifiques que rencontrent les PDSL dans le domaine des normes, des règlements et de l'infrastructure qualité. Néanmoins, les lacunes en matière d'infrastructure qualité sont probablement importantes pour les PDSL. En termes très concrets, il peut s'agir de l'absence d'institutions elles mêmes (ou d'une mauvaise gouvernance lorsque ces institutions existent), ce qui peut entraîner des incertitudes quant à la conformité des produits. Cela peut être particulièrement le cas pour les PDSL, dans lesquels il arrive que les marchandises soient plus fréquemment en transit qu'ailleurs. Les lacunes en matière d'infrastructure qualité peuvent se traduire par des possibilités moindres d'intégrer les chaînes de valeur. Cette incertitude

peut pénaliser le commerce international, la croissance économique et le développement.

Lors de récentes discussions tenues à l'OMC, plusieurs pays en développement Membres ont illustré ces lacunes (document de l'OMC G/TBT/GEN/278). Bien que ces expériences n'aient pas été relatées par des PDSL, ces pays rencontreront des défis et contraintes analogues dans le domaine de l'infrastructure qualité.

Les évolutions de l'environnement commercial s'orienteront également vers des exportations plus diversifiées (valeur ajoutée, produits transformés) dans les PDSL; et, dans le même temps, les consommateurs deviendront plus exigeants sur la qualité et les normes. Le développement limité de l'infrastructure qualité dans la région constituera une occasion manquée de faciliter les exportations. Afin d'améliorer cette situation et de renforcer la compétitivité internationale, la promotion d'une culture de la qualité par le biais des systèmes d'infrastructure doit être considérée comme une priorité.

Il convient de noter qu'il y a eu une plus forte réponse à l'assistance technique en matière SPS. Le STDF a permis d'apporter une réponse coordonnée à l'assistance technique dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la préservation des végétaux et de la santé animale – y compris s'agissant de la modernisation des laboratoires et des organes chargés des normes et de la certification. Cependant, il manque toujours une assistance technique ciblée analogue dans le domaine des OTC. En Afrique en particulier, l'alignement des normes

et un écosystème d'infrastructure qualité efficace assorti d'une coopération et d'une reconnaissance transfrontières faciliteront le commerce intrarégional. L'intégration régionale sur les questions OTC, par exemple dans le cadre de la Zone de libre échange continentale africaine, pourrait contribuer à répondre à certains défis que rencontrent les PDSL en Afrique.⁴ Il peut aussi être utile d'envisager d'autres formes d'assistance technique ou des guichets de financement de l'Aide pour le commerce, comme le CIR pour les PMA sans littoral.

Notes de fin

- 1 Voir OMC (2021a) pour un nouveau manuel sur l'Accord OTC.
- 2 L'Examen global de l'Aide pour le commerce 2019 a consacré six séances aux questions liées à l'infrastructure qualité.
- 3 Voir https://www.wto.org/english/tratop_e/tbt_e/th_sess_280317_e/itc.pdf.
- 4 Voir <https://www.un.org/ohrls/news/statement event leveraging afcftapromote smooth functioning corridorssustainable>.



Camions en attente à Baboua (République centrafricaine), à la frontière avec le Cameroun, où les tests de la COVID-19 entraînent d'importants retards.